L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 72, RUE DES CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 29 JANVIER.

Compagnie d'Assurance Nationale

Centre les risques Maritimes et les Risques d'incendie.

Bureau: AU COIN DES RUES CAMP ET COMMUNE—(Batisse Story)

WM. WHANN.....Président
LOUIS SCHNEIDER.....Vice-Président
E. N. GAUDCHEAU.....Secrétaire

—Directeurs—

S. C. SMILEY, LOUIS SCHNEIDER,
A. S. MANSFIELD, WM. WHANN,
D. G. McCAE, A. M. LAFETTRE,
W. W. HOWE, S. L. MILLAUDON,
GEO. W. COCHRAN, GEO. W. FORCE.
J. P. GRACEY.

La Compagnie continue à assurer contre les dangers de la mer, des rivières et de l'Impondre, aux taux du tarif du Bureau des Assurances de cette ville. 12 oct—1e

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pelican,

Rue du Camp, No 26, Nouvelle-Orléans.

LES risques d'incendie, de rivières et de mer y sont pris aux taux du tarif.

CHAS. ROMAN, Président.
M. A. TARLETON, Secrétaire.

A vos réunion de la direction qui a eu lieu le 17 de courbre 1857 M. CHAS. ROMAN a été élu président et M. TARLETON, secrétaire.

Directeurs:

Chas. Roman, Wm. A. Shropshire,
H. L. Richardson, F. A. Peyroux,
T. Sully Blanchard, S. N. Moody,
Thos. C. Payne, H. Gleyoud,
Dominick Hall, Emil. C. Todd.
Arthur Fourchi,

—1866 DIXIEME MARITIME— dée—ber
R. L. Robertson jr.

Compagnie d'Assurance

FACTEURS ET DES COMMERÇANTS.
20.....Rue Carondelet.....20
Nouvelle-Orléans.

Tous les dividendes de cette Compagnie sont payables au comptant.

Montant des primes reçues la première année de bolt mois) de ses affaires, emptée le 30 avril 1856— $413,628 62.

—ACTIF—

La 30 avril 1857.....$340,276 71

Cette compagnie continue d'assurer des polices contre les pertes et les avaries occasionnées par les incendies et contre les dangers des fleuves et des mers, aux taux courants de primes.

MICHEL MUSSON, Président.
HARMON DOANE, Vice-Président.
Ed. A. PALFRY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James Hewitt, J. J. Warren,
W. A. Johnson, Wm. Hall,
J. W. Burbidge, Robert Pitkin,
Jno. L. Noble, Alfred H. Insomuth,
Moses Greenwood, Alfred S. Huntington,
Hugh McCall, Wm. H. Fleming,
Alfred S. Huntington, Hugh McCall, Wm H. Fleming, Marshall J. Smith, Thos M. Soch, Joseph Block, I. Caufield, John Jennings, L. H. Perry, A. H. Rucker, Wm. Wann, Jas. D. Blair, L. P. Sypher.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes de l'année expirée le 28 février 1857.....$ 280,130 13
Servir l'année dernière.....$ 233,778 28
Primes de mer..... 251,272 22
Primes de rivières..... 28,857 91 280,130 13

En moins, primes remboursées.....$ 4,313 10
En moins, primes non acquises..... 68,324 00 72,637 10

Montant net des primes.....$ 709,493 03
Portes payées.
Portes par l'incendie.....$ 140,366 00
Portes par mer..... 196,852 67
Portes sur les rivières..... 354,179 29

$ 691,397 96
Remboursements, intérêts, escompte, etc..... 43,594 28
Escompte au lieu de sortie..... 77,770 39

$ 812,762 63
Montant net des pertes payées..... $ 709,493 03

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Place en propriétés foncières..... $ 86,000 00
Place en hypothèques..... 200,000 00
Placé au bonus de la ville et autres..... 82,250 00
Placé en actions de banques et autres..... 51,747 00
Placé en actions de Compagnie d'Assurance... 121,737 50
Prêts sur garanties..... 32,150 00
Cash en caisse..... 12,000 00
Primes en voie de perception..... 161,638 51
En caisse..... 1,882 50

$ 738,444 51

Les intérêts qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 19 mars 1857.
PAUL W. COLLENS,
Troisième juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende sortir de trente pour cent sur le montant net de leurs primes gagnées pour l'année expirée le 28 février 1857, et, payer ce dividende le 1er avril dans des conditions à partir de 1er juillet prochain.

Par ordre,
THOMAS A. ADAMS, Président.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.

—Directeurs—

John Watt, S. O. Ober,
C. T. Suddoths, J. Norman Jackson,
Samuel B. Newman, A. Thomson,
P. H. Foley, P. Simms,
William Edwards, John Phelps,
25 mai—6P L. P. Sypher

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes de l'année expirée le 28 février 1857.....$ 280,130 13
Servir l'année dernière..... $ 233,778 28
Primes de mer..... 251,272 22
Primes de rivières..... 28,857 91 280,130 13

En moins, primes remboursées.....$ 4,313 10
En moins, primes non acquises..... 68,324 00 72,637 10

Montant net des primes.....$ 709,493 03
Portes payées.
Portes par l'incendie.....$ 140,366 00
Portes par mer..... 196,852 67
Portes sur les rivières..... 354,179 29

$ 691,397 96
Remboursements, intérêts, escompte, etc..... 43,594 28
Escompte au lieu de sortie..... 77,770 39

$ 812,762 63
Montant net des pertes payées..... $ 709,493 03

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Place en propriétés foncières..... $ 86,000 00
Place en hypothèques..... 200,000 00
Placé au bonus de la ville et autres..... 82,250 00
Placé en actions de banques et autres..... 51,747 00
Placé en actions de Compagnie d'Assurance... 121,737 50
Prêts sur garanties..... 32,150 00
Cash en caisse..... 12,000 00
Primes en voie de perception..... 161,638 51
En caisse..... 1,882 50

$ 738,444 51

Les intérêts qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 19 mars 1857.
PAUL W. COLLENS,
Troisième juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende sortir de trente pour cent sur le montant net de leurs primes gagnées pour l'année expirée le 28 février 1857, et, payer ce dividende le 1er avril dans des conditions à partir de 1er juillet prochain.

Par ordre,
THOMAS A. ADAMS, Président.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.

—Directeurs—

John Watt, S. O. Ober,
C. T. Suddoths, J. Norman Jackson,
Samuel B. Newman, A. Thomson,
P. H. Foley, P. Simms,
William Edwards, John Phelps,
25 mai—6P L. P. Sypher

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la charte, la Compagnie publie l'Etat suivant de ses affaires :

Total des primes pour l'année expirée le 31 novembre 1856.....$ 280,215 35

Primes d'incendie.....$ 251,426 64
Primes de mer..... 26,516 81
Primes de rivières..... 50,073 70- $ 280,215 35

Moins les risques non expirés.$ 47,946 00
Primes remboursées..... 2,943 06— 50,889 06

Montant net des primes.....$ 229,326 29

Portes par l'incendie.....$ 102,194 92
Portes par mer..... 101,131 26
Portes sur les rivières..... 18,047 28

$ 221,373 46

Remboursements de vingt et un vingt-cinq pour cent..... 39,019 74

Frais, traites, intérêts, escompte, remises sur primes, etc..... 81,381 21— 260,116 94

Résidue net.....$ 39,310 65

Montant net des primes le 30 nov. 1855.....$ 235,427 29
Montant sur lequel il a été remboursé vingt et vingt-cinq pour cent... 176,986 39

Montant actuellement en besoin.....$ 140,781 04
Actif de la Compagnie au même temps :
Effets..... $ 26,116 27
Billets et prêts garantis par nantissement..... 61,299 15
Placé en banque de..... 71,201 36
Placé en actions de..... 25,000 00
Placé en hypothèque..... 2,267 42
Placé en actions de chemins de fer..... 3,350 00
Placé en actions de Compagnie d'assurance.. 10,000 00
En caisse..... 36,899 20

$ 240,777 20

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

C. GAILLARD, Président.
S. CASTARÈDE, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans
Assermenté et signé pardevant moi, ce 19 février 1857.
PAUL W. COLLENS,
Troisième juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende sortir de trente pour cent sur le montant net de leurs primes gagnées pour l'année expirée le 31 décembre 1856, et, payer ce dividende le 1er avril prochain.

Par ordre,
PAUL W. COLLENS,
Troisième juge de Paix.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens

DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes pour l'année expirée le 30 novembre 1856.....$ 280,215 35

Primes d'incendie.....$ 251,426 64
Primes de mer..... 26,516 81
Primes de rivières..... 50,073 70- $ 280,215 35

Moins les risques non expirés. $ 47,946 00
Primes remboursées..... 2,943 06— 50,889 06

Montant net des primes.....$ 229,326 29

Portes par l'incendie.....$ 102,194 92
Portes par mer..... 101,131 26
Portes sur les rivières..... 18,047 28

$ 221,373 46

Remboursements de vingt et un vingt-cinq pour cent..... 39,019 74

Frais, traites, intérêts, escompte, remises sur primes, etc..... 81,381 21— 260,116 94

Résidue net.....$ 39,310 65

Montant net des primes le 30 nov. 1855.....$ 235,427 29
Montant sur lequel il a été remboursé vingt et vingt-cinq pour cent... 176,986 39

Montant actuellement en besoin.....$ 140,781 04
Actif de la Compagnie au même temps :
Effets..... $ 26,116 27
Billets et prêts garantis par nantissement..... 61,299 15
Placé en banque de..... 71,201 36
Placé en actions de..... 25,000 00
Placé en hypothèque..... 2,267 42
Placé en actions de chemins de fer..... 3,350 00
Placé en actions de Compagnie d'assurance.. 10,000 00
En caisse..... 36,899 20

$ 240,777 20

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

C. GAILLARD, Président.
S. CASTARÈDE, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans
Assermenté et signé pardevant moi, ce 19 février 1857.
PAUL W. COLLENS,
Troisième juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende sortir de trente pour cent sur le montant net de leurs primes gagnées pour l'année expirée le 31 décembre 1856, et, payer ce dividende le 1er avril prochain.

Par ordre,
PAUL W. COLLENS,
Troisième juge de Paix.

DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

30 MAI 1857.

Les Directeurs soussignés, nommés à la Charte, présentent l'état suivant de l'affaires de la Compagnie le 30 avril 1857 :

Primes d'incendie dans l'année..$ 328,025 91
Primes de mer dans l'année.... 109 255 36
Primes de rivières dans l'année.. 284,877 35

Total.....$ 621,558 62

Total net des primes.....$ 788,794 54
Payé : Portes par l'incendie.....$ 110 448 27
Portes par mer..... 194,822 67
Portes sur les rivières..... 327,207 62
Frais..... 32,550 97

Payé : Profits et portes, remboursement, intérêts, escompte, frais de sortie, intérêt, transmission, escompte..... 165,321 39—768,350 70

Résidue net.....$ 20,394 84

L'actif de la Compagnie est comme suit :
Effets à recevoir.....$ 40,154 73
Prêts sur hypothèque..... 82,925 00
Prêts sur garantie et actions..... 23,000 00—146,079 69

Sortir déranger et de payer, compte de sortir... 65,182 52
Fractions fonctions..... 70,000 00
Escompte..... 126,119 97

Bons remboursables à p. c.....$ 30,000 00
Bons de la ville..... 26,500 00
Compte d'actions de banques..... 11,000 00
Société Deck Company..... 12,000 00
Bourse des Marchands..... 1,000 00
Compagnie d'aligner et de remorquer de la Nile Orléans..... 200 00—279,777 17

pour primes en voie de perception..... 79,976 44

Actif..... $792,014 35

La Compagnie possède également :
Billets et lettre nouvelles..... $ 69,386 21
Compte de sortir forbet..... 1,000 00
Intérêt non réclamé..... 9,295 50

Les tableaux qui précèdent est une copie exacte tirée de livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

PAROISSE D'ORLEANS, } Ville de la Nile-Orléans. }
Assermenté et souscrit par Monsieur le 29 mai 1857.
R. BRADDEE,
Deuxième Juge de Paix de la Nouvelle-Orléans.

Les Compagnie payera un intérêt SIX POUR cent, comptant, sur les certificats non encore payés de sortir, sur présente date des dits certificats, à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende sortir de VINGT pour cent des profits sur le capital de la Compagnie, pour l'année expirée le 30 avril 1857. Il sera émis des certificats, pour le dit dividende, à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.

—Directeurs—

John Watt, S. O. Ober,
C. T. Suddoths, J. Norman Jackson,
Samuel B. Newman, A. Thomson,
P. H. Foley, P. Simms,
William Edwards, John Phelps,
25 mai—6P L. P. Sypher

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes de l'année expirée le 28 février 1857.....$ 280,130 13
Servir l'année dernière..... $ 233,778 28
Primes de mer..... 251,272 22
Primes de rivières..... 28,857 91 280,130 13

En moins, primes remboursées.....$ 4,313 10
En moins, primes non acquises..... 68,324 00 72,637 10

Montant net des primes.....$ 709,493 03
Portes payées.
Portes par l'incendie.....$ 140,366 00
Portes par mer..... 196,852 67
Portes sur les rivières..... 354,179 29

$ 691,397 96
Remboursements, intérêts, escompte, etc..... 43,594 28
Escompte au lieu de sortie..... 77,770 39

$ 812,762 63
Montant net des pertes payées..... $ 709,493 03

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Place en propriétés foncières..... $ 86,000 00
Place en hypothèques..... 200,000 00
Placé au bonus de la ville et autres..... 82,250 00
Placé en actions de banques et autres..... 51,747 00
Placé en actions de Compagnie d'Assurance... 121,737 50
Prêts sur garanties..... 32,150 00
Cash en caisse..... 12,000 00
Primes en voie de perception..... 161,638 51
En caisse..... 1,882 50

$ 738,444 51

Les intérêts qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 19 mars 1857.
PAUL W. COLLENS,
Troisième juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende sortir de trente pour cent sur le montant net de leurs primes gagnées pour l'année expirée le 28 février 1857, et, payer ce dividende le 1er avril dans des conditions à partir de 1er juillet prochain.

Par ordre,
THOMAS A. ADAMS, Président.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.

—Directeurs—

John Watt, S. O. Ober,
C. T. Suddoths, J. Norman Jackson,
Samuel B. Newman, A. Thomson,
P. H. Foley, P. Simms,
William Edwards, John Phelps,
25 mai—6P L. P. Sypher

Charte et Acte d'Incorporation,

DE LA

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU PELICAN.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nlle-Orléans.

QU'IL soit connu que ce vingt-septième jour du mois de novembre, an l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quarante-sept, pardevant moi, Edward Barnett, notaire public, dûment commissionné et assermenté pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane,

Sont venues et ont comparu personnellement les personnes dont les noms et signatures sont reproduits ci-après, qui ont déclaré qu'en vertu des lois de l'Etat de la Louisiane, relatives à l'incorporation des corporations dans cet Etat, elles sont convenues et se sont engagées, et par la présent acte elles conviennent et s'engagent, elles-mêmes et ceux qu'elles représentent à établir une Compagnie d'Assurance, pour les objets, et sous les conditions, stipulations et règles ci-après définies, à savoir :

ARTICLE PREMIER.

La dite Compagnie sera établie et domiciliée dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et sera connue et désignée sous le nom et titre de: Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pélican de la Nouvelle-Orléans. Elle commencera ses opérations sur la cinième jour de décembre prochain et existera pendant le terme plein et entier de vingt cinq ans; le commencer de la date de présent acte, à moins qu'il n'en soit dûment autrement ordonné.

Il sera fait usage, par les officiers de la dite Compagnie, d'un cachet portant pour emblème les armes de l'Etat de la Louisiane, et pour inscription le nom de la Compagnie.

Le Président et le Secrétaire de la Compagnie sont désignés comme les employés entre les actionnaires pour recevoir les souscriptions faites dans les actionnaires pour recevoir les souscriptions faites dans les différentes listes pour former le capital de la Compagnie.

ARTICLE DEUXIEME.

Les objets et fins de la Compagnie sont par les présentes déclarées être ainsi qu'il suit :

1er—Assurer les maisons, magasins et autres édifices des mobiliers, les marchandises, et autres propriétés mobilières contre les risques et accidents du feu.

2e—Assurer les navires, bateaux à vapeur, frêts, effets, marchandises, cendres métalliques, argent, monnaies, denrées, bandées, balles, barriques, trilles et autres valeurs effectives, intérêts d'emprunts à la grosse et sur respondentia et généralement de tous autres risques maritimes appartenant ou se rattachant aux risques de transport ou d'entrepôt.

La Compagnie pourra en outre assurer elle-même contre tout risque sur lequel elle aura effectué une assurance.

ARTICLE TROISIEME.

Les noms et intérêts des parties en présent acte son déclarés être ainsi qu'il suit :

Lafite, Duffilo & Co. cinq mille plastres,
E. Trolegrom, trois mille plastres,
T. Sully Blanchard, jr, trois mille plastres,
S. L. Millaudon, trois mille plastres,
C. Cavaroc, trois mille plastres,
Shropshire & Whitney, trois mille plastres,
Rec. Toledano, trois mille plastres,
Peterson, Hill & Co. trois mille plastres,
Thomas C. Payne, deux mille plastres,
Aaron Dreyfus deux mille plastres,
E. Gleyoul, deux mille plastres,
Manuel Payro, deux mille plastres,
Felix Brunner, deux mille plastres,
John Pemberton, deux mille plastres,
Fejo. Marks & Co, deux mille plastres,
Avendano Bros, deux mille p'astres,
W. J. Taylor, deux mille plastres,
Lion & Israel, quinze cents plastres,
Durel & O'Connell, quinze cents plastres,
S. N. Moody, quinze cents plastres,
Olympe Bolses, quinze cents plastres,
C. G. seingue, quinze cents plastres,
A. Castaing, quinze cents plastres,
Lefitte & Lacroix, quinze cents plastres,
J. A. Lanoux, quinze cents plastres,
Kearney, Blois & Co, quinze cents plastres,
J. F. Pagnol, mille plastres,
Dupré, Grevemberg & Co, mille plastres,
J. Turpin, mille plastres,
R. S. Morse, mille plastres,
J. M. Lapeyre, mille plastres,
A. Roucour, mille plastres,
G. J. Lingham & Co, mille plastres,
Theo Murray, mille plastres,
Hy. Payrhael, mille plastres,
A. C. Forbes & Co, mille plastres,
C. Callier, mille plastres,
Bernard M. Todd, mille plastres,
Thomas E Foley, mille plastres,
E. Gaudchene, mille plastres,
Mayo, Hodge & Co, mille plas res,
Perkins, Swanson & Co, mille plastres,
Reinach Zeigler, mille plastres,
Lauden Mollo, mille plastres,
E. F Gelsen & Co, mille plastres,
E. Masquez, mille plastres,
Thos. J. Rodney, mille plastres,
F. J. Fary & Co, mille plastres,
Edward Thompson, mille plastres,
James T. Zunis, mille plastres,
A. Calapella, mille plastres,
F. L. Cleveland, mille plastres,
E. Eichelberger, cinq cents plastres,
Charles E. Fortier, cinq cents plastres,
V. Ochsnicken, cinq cents plastres,
A. Mitteberger & Co, cinq cents plastres,
O. Valcke, cinq cents plastres,
Jacob Ott, cinq cents plastres,
E. F. Milton, cinq cents plastres,
Charles Roman, cinq cents plastres,
John Conway, cinq cents plastres,
Oscar Robin, cinq cents plastres,
Edward Cochran, cinq cents plastres,
F. Malcolm, cinq cents plastres,
F. F. Ducoeqd, cinq cents plastres,
J. Janford, cinq cents plastres,
C. Dubamel, cinq cents plastres,
A. Dejgit & Co., cinq cents plastres,
J. F. Surrazin, cinq cents plastres,
Fred. Hennequin & Co, cinq cents plastres,
J. J. Foucher, cinq cents plastres,
T. Morsen, cinq cents plastres,
Brulatour & Co, cinq cents plastres,
J. G. Spor, cinq cents plastres,
J. Segnado, cinq cents plastres,
Blanchard & Gulfot, cinq cents plastres,
A. Jacquet & Bachez, cinq cents plastres,
F. Dumontail, cinq cents plastres,
E. G. Audibert, cinq cents plastres,
Wm. Hargis & Laborde, cinq cents plastres,
Geo. E. Reed, cinq cents plastres,
Thomas Sabrez, cinq cents plastres,
A. E. Signon, cinq cents plastres,
J. S. Vallance & Co, cinq cents plastres,
Oscar Bercier & Co, cinq cents plastres,
Hoffman, Marks & Co, cinq cents plastres,
Charles de Lassus, cinq cents plastres,
Leon Grobaux, cinq cents plastres,
C. Beisenmann, cinq cents plastres,
Sophie Beaure, cinq cents plastres,
F. A. Gounies, cinq cents plastres,
Henry F. Barbeh, cinq cents plastres,
James Wood, cinq cents plastres,
Jos. A. Sevey, cinq cents plastres,
Jas. Anderson & Co, cinq cents plastres,
Emile Dupré, cinq cents plastres,
Julien Michel, cinq cents plastres,
Joseph H Wilkins, cinq cents plastres.

ARTICLE QUATRIEME.

A Paffet de remplir le but de cette Corporation, les personnes qui deviendront sociétaires seront payer, plus tard aux termes, demeurant leurs billets (approuvés par le Président) pour le montant de leur souscription, lesquels billets seront payables douze mois après la date sortir donne de déconbre prochain, et pour lesquels le Président aura droit de demander et de recevoir de chacun sociétaire le montant pour primes payées d'avance. Les dits billets seront sujets à toutes les éventualités de sortir.

Toutes primes d'assurance faites par lesdites parties seront payées conformément aux règlements de la dite Compagnie, et le montant desdites primes, après le paiement, sera porté au dos des billets des sociétaires pour lesquels lesdits billets aient été payés en plein.

Les trésorier, Emile Pavie, dans aucun cas, ne responsable des pertes de la compagnie pour aucune somme excédant le montant qu'ils pourront devoir sur ses dits billets.

Dans le cas où, à leur échéance, il resterait encore des billets sur les dits billets, ou sur aucun crédits ou une de monta t des primes encaissées, et si les besoins de la Compagnie n'exigent pas le paiement de ces billets, les tiresure auront le droit de renouveler leurs billets pour une semblable, pour un terme de douze mois.

Les dits billets seront fournis mentionnant la circonstance pour, dans le cas où les besoins de la Compagnie l'exigeraient, le tiresur pourra, de temps à autre, exiger le montant qui restera dû sur son billet, abandonnant toutefois son droit d'invoquer le manque ou défaut de valeur reçue.

ARTICLE CINQUIEME.

Tous les pouvoirs que la Compagnie tient de son acte d'incorporation seront exercés par un Conseil d'Administration, et par les officiers qui le constitue ou le nomment.

Le Conseil d'Administration sera composé de onze membres de la Compagnie, élus, excepté le premier nommé dans le présent acte, par les Directeurs de la Compagnie, sans un devant être choisis parmi les actionnaires. Il sera donné avis de la dite élection pendant au moins quatorze jours avant la dite élection, dans deux journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Trois membres de la Compagnie seront nommés par le Conseil d'Administration, à sa première élection, et dans le cas où l'un des dits inspecteurs refuserait ou négligerait de remplir son office, ou serait par cela même incapable de remplir son office, ou serait par cela même incapable de remplir son office, ou serait par cela même incapable